

Equivalences de diplômes

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mercredi un projet d'arrêté déterminant les conditions et procédures d'octroi d'équivalence de diplômes supérieurs obtenus à l'étranger. Cette initiative vise à inscrire pleinement la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le processus de Bologne qui vise à la mise en place d'un Espace européen de l'enseignement supérieur. (b)